



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1999/14
26 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Trentième session
New York, 1-5 mars 1999
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

INCIDENCES STATISTIQUES DES GRANDES CONFÉRENCES
DES NATIONS UNIES TENUES RÉCEMMENT

Harmonisation et rationalisation des indicateurs du développement
dans le système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

À sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique a adopté un ensemble minimal de données sociales nationales comprenant 15 indicateurs et elle a décidé d'examiner à sa trentième session la question de l'application et de l'utilisation de ces indicateurs. La Commission a encouragé la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses travaux concernant l'inventaire des activités de collecte de données au sein du système des Nations Unies.

On trouvera dans le présent rapport une description détaillée des efforts déployés par la Division de statistique en vue de confectionner ces indicateurs dans le but d'évaluer la disponibilité des données à l'échelon international. On y décrit également un projet parallèle en matière d'indicateurs qui a été entrepris pour donner suite aux décisions et recommandations de plusieurs organes des Nations Unies, notamment le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) et le Conseil économique et social.

* E/CN.3/1999/1



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. DÉPOUILLEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'ENSEMBLE MINIMAL DE DONNÉES SOCIALES NATIONALES	2 - 20	3
A. Disponibilité des données au niveau international	6 - 11	4
B. Recours à des sources nationales complémentaires	12 - 14	5
C. Conclusions tirées du dépouillement expérimental de l'ensemble minimal de données sociales nationales	15 - 20	5
III. VERS UN SUIVI PLUS INTÉGRÉ DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET DES SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES	21 - 32	6
A. Inventaire des indicateurs du développement	26 - 29	7
B. Évaluation des répercussions sur les pays	30	8
C. Indicateurs pour le bilan commun de pays dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	31 - 32	8
IV. SUJETS À TRAITER	33 - 34	9

Annexes

I. Ensemble minimal de données sociales nationales	10
II. Disponibilité des données au niveau international, par indicateur et par région	11
III. Disponibilités des données au niveau international, par indicateur et par degré d'actualité	12
IV. Harmonisation et rationalisation des indicateurs du développement : énoncé du problème et mesures en vue d'une solution	14

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport comprend deux grandes sections. La section II contient les résultats obtenus par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) lors d'un dépouillement expérimental, à l'échelon international, de l'ensemble minimal de données sociales nationales; on y traite également des questions qu'a posées le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination au sujet de l'ensemble minimal de données sociales nationales. La section III est consacrée aux activités menées dans le système des Nations Unies pour le suivi coordonné des grandes conférences des Nations Unies, ainsi qu'aux orientations nouvelles des travaux de la Division au sujet des indicateurs. Les questions à débattre sont examinées à la section IV.

II. DÉPOUILLEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'ENSEMBLE MINIMAL DE DONNÉES SOCIALES NATIONALES

2. À sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique a adopté un ensemble fondamental de 15 indicateurs constituant l'« ensemble minimal de données sociales nationales », qui peuvent être employés pour l'observation statistique des grands secteurs dont ont traité les grandes conférences internationales tenues récemment (les indicateurs sont énumérés à l'annexe I). La Commission a aussi invité les utilisateurs à se fonder sur ledit ensemble pour répondre aux besoins en fonction des particularités nationales et à faire état des résultats obtenus lors de l'application et de l'utilisation de l'ensemble minimal de données sociales nationales.¹

3. À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a approuvé les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de l'ensemble minimal de données sociales nationales et a invité le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur les indicateurs. Le Groupe de travail a également souligné que les travaux doivent être entrepris dans le contexte du renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données (voir E/CN.3/1999/20, par. 19).

4. Donnant suite à ces recommandations, la Division de statistique de l'ONU a procédé à un dépouillement expérimental en employant initialement les statistiques officielles nationales communiquées aux organismes internationaux ou établies par ces organismes, ainsi que des rapports nationaux. Seules ont été dépouillées les données les plus récentes pour la période allant de 1985 à nos jours. Une exception a été faite en ce qui concerne le nombre moyen de personnes par pièce d'habitation, pour lequel la période d'observation a été étendue au début 1980 car a) cet indicateur a été observé au plan international pour la dernière fois en 1994 et b) ces données étant d'origine censitaire, elles ne sont souvent disponibles qu'à intervalles de dix ans et avec des délais considérables.

5. Étant donné que l'un des objectifs premiers de l'exercice de dépouillement consistait à identifier les lacunes et les secteurs qui exigent une plus grande attention de la part des systèmes nationaux et internationaux de statistique, les séries établies par les organisations internationales par des techniques de lissage, de modélisation ou de projection ont été délibérément exclues.

A. Disponibilité des données au niveau international

6. Les statistiques utilisées pour le dépouillement expérimental de l'ensemble minimal de données sociales nationales provenaient des sources suivantes : Recueil de statistiques des établissements humains, 1995; Annuaire démographique 1996; Population and Vital Statistics Report : Data available as of 1 July 1998; World Population Monitoring Report 1998; et Annuaire des statistiques du travail, 1997. En outre, le Bureau international du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et le Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU ont fourni des fichiers provenant de leurs bases de données respectives.
7. Le dépouillement expérimental n'a pas porté sur les trois indicateurs suivants qui ne sont pas disponibles sous forme de séries internationales : nombre moyen d'années de scolarité effective; valeur en termes monétaires du « panier de la ménagère » nécessaire pour assurer un minimum nutritionnel; et revenu des ménages par personne (montant et répartition).
8. La disponibilité des données au niveau international est très différente selon les indicateurs. On dispose de données sur le nombre total d'habitants pour 191 pays sur 195; mais la ventilation de la population par sexe et par âge n'est disponible que pour 158 pays. Les autres indicateurs largement disponibles sont : accès à l'eau potable (155 pays); accès à l'assainissement (167 pays); Oespérance de vie à la naissance (104 pays); produit intérieur brut (PIB) par habitant (172 pays); et taux de prévalence de la contraception chez les femmes vivant en couple (128 pays). Les autres indicateurs ne sont disponibles que pour moins de la moitié des pays (voir l'annexe II).
9. La disponibilité des données au niveau international est très différente selon les régions. On dispose généralement des données sur le nombre total d'habitants par sexe et par âge, sauf pour l'Afrique et l'Asie : 18 des 54 pays d'Afrique et 10 des 48 pays d'Asie n'ont pas de données plus récentes que 1985 dans le dernier Annuaire démographique (voir l'annexe III). Les indicateurs fondamentaux de la mortalité – infantile, postinfantile et maternelle – sont disponibles pour la plupart des pays d'Europe, pour un peu plus de la moitié des pays des Amériques et pour moins de la moitié des pays d'Asie et d'Océanie, mais à peine pour quelques pays d'Afrique. Ces lacunes sont essentiellement dues à l'absence de systèmes effectifs d'enregistrement des faits d'état civil.
10. Les données qui sont disponibles et figurent dans les publications internationales pour les pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Océanie ne sont généralement pas aussi récentes que pour les pays d'Europe. S'agissant de l'ensemble minimal de données sociales nationales (à l'exclusion du nombre total d'habitants et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), les données les plus récentes pour la plupart des pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Océanie sont arrêtées entre 1985 et 1994, tandis que pour l'Europe elles datent de 1995 ou d'années plus récentes.
11. Les deux indicateurs de l'ensemble minimal de données sociales nationales ne sont pas aussi fréquemment communiqués par les pays d'Europe que par ceux des autres régions : l'accès à l'eau potable (18 pays sur 42) et la prévalence de la contraception (17 pays).

B. Recours à des sources nationales complémentaires

12. Pour compléter les séries provenant des sources statistiques internationales, on a recouru à des données tirées des publications censitaires et statistiques nationales couramment disponibles à la Section des statistiques démographiques et dans le Fonds statistique de l'ONU. Les données fournies par 15 pays, en réponse à une lettre de la Division de statistiques de l'ONU au sujet de l'ensemble minimal de données sociales nationales, ont également été examinées et prises en compte en tant que de besoin.

13. Un volume considérable d'informations complémentaires ou actualisées ont été obtenues auprès des sources nationales, surtout en ce qui concerne le nombre d'habitants par sexe et par âge, l'espérance de vie et les taux de mortalité infantile et maternelle. Mais l'un des principaux problèmes que soulève le recours à des sources nationales d'informations complémentaires réside dans le manque d'uniformité dans la définition des indicateurs considérés et dans les pratiques nationales en matière de collecte et de présentation des données.

14. La Division de statistique a établi, sur la base du dépouillement expérimental des données disponibles et complémentaires, des fiches nationales individuelles qui seront adressées aux pays en novembre 1998 pour examen, complément d'information ou mise à jour en tant que de besoin.

C. Conclusions tirées du dépouillement expérimental de l'ensemble minimal de données sociales nationales

15. Le dépouillement expérimental de l'ensemble minimal de données sociales nationales révèle l'existence de nombreuses lacunes statistiques au niveau international. Au-delà des questions de complétude, le problème réside dans le manque d'actualité des données. L'insuffisance des données est particulièrement sensible en ce qui concerne l'Afrique et, dans une moindre mesure, l'Asie. L'utilisation des séries nationales disponibles a permis dans de nombreux cas d'améliorer la complétude et d'obtenir des données plus récentes.

16. Trois des 15 indicateurs de l'ensemble minimal de données sociales nationales ont été omis dans le dépouillement expérimental. Le premier - « nombre moyen d'années de scolarité effective » - n'est pas établi à l'échelon international mais il pourrait être calculé si les pays disposaient de données détaillées sur le degré d'instruction de la population en nombre d'années de scolarité. Le deuxième - « revenu des ménages par personne » - est sans doute disponible au niveau national, mais il faut se demander s'il présenterait la qualité, la comparabilité et l'utilité voulues au niveau international. Quant au troisième - « valeur en termes monétaires du "panier de la ménagère" nécessaire pour assurer un minimum nutritionnel » -, on n'a encore trouvé aucune spécification claire permettant de le calculer.

17. D'après les réponses reçues des pays au sujet de l'ensemble minimal de données sociales nationales, il est manifeste qu'il ne suffit pas simplement de donner aux pays la liste des indicateurs pour que l'ensemble minimal soit appliqué à l'échelon national. La Division de statistique de l'ONU fournit donc aux pays une définition claire de chaque indicateur afin de les aider à appliquer l'ensemble minimal de données sociales nationales.

18. L'une des difficultés que soulève la comparabilité des statistiques internationales concernant l'ensemble minimal de données sociales nationales réside dans le manque d'uniformité entre les pays en ce qui concerne les concepts et méthodes employés pour la collecte, le dépouillement et la présentation des données. En outre, si certains pays documentent leurs concepts statistiques et leurs méthodes de collecte et d'estimation, d'autres n'offrent pas facilement accès à ce genre d'informations.

19. S'agissant de la comparabilité des données, il faut aussi tenir compte de la fiabilité et de la qualité des données que l'on compare. La qualité des données communiquées aux systèmes internationaux de statistiques est très différente d'un pays à un autre. Dans certains cas, la fiabilité des données recueillies a été évaluée et analysée à divers degrés afin de procéder à des ajustements avant publication, mais dans d'autres cas, les données ne font l'objet d'aucune évaluation et l'on ignore leur qualité.

20. Poursuivant l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des statistiques nécessaires à l'établissement de l'ensemble minimal de données sociales nationales, la Division de statistique réalisera deux missions de pays au premier semestre 1999. Ces missions viseront à déterminer les lacunes qui affectent la portée, la qualité et l'actualité des données démographiques et sociales et à proposer des moyens en vue d'améliorer ces statistiques.

III. VERS UN SUIVI PLUS INTÉGRÉ DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET DES SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

21. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a invité la Division de statistique de l'ONU à présenter un rapport examinant la situation relative à la prolifération d'indicateurs et les problèmes que cela pose, en particulier pour les pays. Le rapport (voir l'annexe IV) a été débattu à la dixième réunion du Comité (New York, 16 mai 1998), à laquelle il a été décidé que la Division de statistique, poursuivant sa coopération avec les services de statistique des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations, devrait commencer à faire l'inventaire des indicateurs du développement.² En outre, la Division aidera à mettre au point sur Internet un site Web contenant l'inventaire et donnant des renseignements relatifs au projet.

22. À sa trente-deuxième session tenue en juin 1998, le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) a examiné les travaux envisagés au sujet des indicateurs. Il a appuyé la création d'un site Web et a accueilli favorablement l'offre faite par la Division de statistique d'apporter un soutien matériel aux autres organismes concernés et à collaborer avec eux à l'élaboration des renseignements qui seront mis à disposition sur le site Web (voir ACC/1998/14, alinéa 2 a).

23. La question des indicateurs du développement a également été abordée lors des débats d'un groupe d'experts à la session du Conseil économique et social sur l'application et le suivi intégrés des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (New York, 13-15 mai 1998). Le Groupe d'experts a notamment conclu qu'en vue de suivre efficacement les progrès réalisés dans l'application des conclusions des conférences au niveau national, il est urgent pour le système multilatéral d'élaborer une série cohérente d'indicateurs de

base ainsi que de renforcer les capacités du système des Nations Unies et celles des pays à rassembler et à analyser des statistiques. (voir E/1998/90, par. 5, grand domaine VI).

24. Dans sa décision 1998/290 du 31 juillet 1998, le Conseil économique et social a décidé de tenir une réunion officieuse avec des groupes d'experts afin d'examiner à fond les travaux en cours dans le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales et nationales compétentes sur les indicateurs de base permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés de tous les aspects des grandes conférences et sommets internationaux organisés par l'ONU dans les domaines économique, social et les domaines connexes à tous les niveaux, et ce, afin, dans un premier temps, de dresser un bilan et d'identifier les chevauchements et les doubles emplois ainsi que les lacunes. La Division de statistique de l'ONU est chargée d'élaborer le rapport principal qui sera examiné à la réunion officieuse.

25. Suite à ces décisions et recommandations, la Division de statistique a entrepris un projet relatif aux indicateurs, qui comprend les trois principales activités suivantes :

a) Faire l'inventaire des indicateurs du développement afin de déterminer la situation concernant leur production et leur diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

b) Évaluer les répercussions qu'exercent sur les pays la prolifération des ensembles d'indicateurs et la nécessité inhérente de dépouiller et d'établir des statistiques au niveau national;

c) Collaborer avec des institutions et des organisations internationales à la réalisation d'activités courantes tendant à élaborer des indicateurs pour le contrôle des objectifs et des programmes issus des grandes conférences.

A. Inventaire des indicateurs du développement

26. La première phase du projet concernant les indicateurs fait intervenir trois institutions spécialisées (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ainsi que des divisions du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et deux ou trois pays. Une fois achevées les missions initiales d'information, l'inventaire sera étendu à d'autres institutions telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

27. L'axe essentiel des travaux consiste à :

a) Dresser un inventaire des indicateurs à l'intérieur du système des Nations Unies en faisant une distinction entre les ensembles d'indicateurs qui sont exclusifs à certaines institutions et ceux qui sont dépouillés par au moins deux institutions différentes;

b) Déterminer les secteurs de chevauchement, les associations étroites, les lacunes et les incohérences entre les divers ensembles d'indicateurs du développement qui sont actuellement produits;

c) Créer un site Web qui guide les utilisateurs vers les indicateurs du développement disponibles.

28. La Division de statistique a mis au point un cadre pour la collecte d'informations utiles sur l'élaboration d'indicateurs par les institutions et elle révisera ce cadre en tirant les leçons de l'expérience des premières missions d'information. Afin d'orienter les travaux de la phase suivante, le rapport qui sera présenté à la réunion officielle du Conseil (voir ci-dessus, par. 24) devra énoncer les points communs, les lacunes et les incohérences constatées; l'utilité des indicateurs pour le contrôle des objectifs; et les répercussions sur les pays.

29. Le calendrier pour la présentation du rapport à la réunion officielle du Conseil exige que ce document soit prêt d'ici le 1^{er} avril 1999. Il ne sera pas possible de saisir la Commission de statistique du projet de rapport en anglais et dans toutes les autres langues officielles; la Commission sera toutefois mise au courant des principaux résultats et conclusions de l'étude.

B. Évaluation des répercussions sur les pays

30. La Division de statistique de l'ONU se propose de réaliser des missions auprès de trois des pays pilotes qui relèvent actuellement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces missions viseront à évaluer dans quelle mesure les diverses institutions du système exigent de ces pays qu'ils établissent des indicateurs, ainsi que le fardeau supplémentaire que leur imposent ces exigences et l'incidence que ces travaux peuvent exercer sur les travaux statistiques ordinaires des bureaux nationaux de statistique.

C. Indicateurs pour le bilan commun de pays dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

31. En comparant les indicateurs de l'ensemble minimal de données sociales nationales et ceux qui sont proposés pour le bilan commun de pays dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on constate que huit des 15 indicateurs constituant l'ensemble minimal figurent dans l'ensemble provisoire de 36 indicateurs du bilan commun de pays. Deux autres indicateurs sont très proches : la mortalité postinfantile (enfants de 1 à 4 ans) et le PIB par habitant figurent dans l'ensemble minimal de données sociales nationales là où le bilan commun de pays propose la mortalité des enfants de moins de cinq ans et le produit national brut (PNB) par habitant. Les indicateurs du bilan commun de pays, qui sont à l'épreuve dans 18 pays, sont actuellement à l'examen sur la base de l'expérience effective de leur dépouillement dans les pays.

32. La Division de statistique de l'ONU participe au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de réviser la liste des indicateurs du développement qui serviront d'ensemble fondamental pour le bilan commun de pays dans le Plan-cadre. La Division siège au groupe de travail sur les indicateurs qu'a constitué le Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'entreprendre ces travaux. Certains des pays à visiter seront choisis

parmi ceux qui participent à l'expérience pilote du Plan-cadre afin d'établir des couplages entre le Plan-cadre et le projet de la Division en matière d'indicateurs.

IV. SUJETS À TRAITER

33. La Commission pourrait :

a) Faire des observations sur la conception du projet relatif aux indicateurs en ce qui concerne ses objectifs et ses résultats concrets, la complétude de sa couverture, y compris les évaluations d'institutions et les bilans de pays, et les activités proposées;

b) Procéder à une évaluation critique des activités entreprises et des résultats initiaux;

c) Fournir des orientations quant aux étapes ultérieures du projet.

34. La Commission pourrait aussi envisager d'examiner l'ensemble minimal de données sociales nationales dans le contexte plus large du projet relatif aux indicateurs.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément N° 4, par. 67.

² Voir les conclusions et décisions de la dixième réunion du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, 16 mai 1998.

Annexe I

ENSEMBLE MINIMAL DE DONNÉES SOCIALES NATIONALES*

1. Estimations du nombre d'habitants, par sexe et par âge, et, le cas échéant et si possible, effectifs des groupes ethniques.
2. Espérance de vie la naissance, par sexe.
3. Mortalité infantile, par sexe.
4. Mortalité postinfantile, par sexe.
5. Mortalité maternelle.
6. Prévalence de la contraception.
7. Nombre moyen d'années de scolarité effective, en milieu urbain et en milieu rural, par sexe et, si possible, par tranche de revenu.
8. Nombre de personnes par pièce d'habitation (cuisine et salle de bains non comprises).
9. Accès à l'eau potable.
10. Accès à l'assainissement.
11. Valeur en termes monétaires du « panier de la ménagère » nécessaire pour assurer un minimum nutritionnel.
12. Produit intérieur brut (PIB) par habitant.
13. Revenu des ménages par personne (montant et répartition).
14. Taux de chômage, par sexe.
15. Rapport emploi/population, par sexe et, le cas échéant, en fonction du secteur (formel ou non structuré).

* La liste des indicateurs constituant l'ensemble minimal figure dans le rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment (E/CN.3/AC.1/1996/R.4); elle a été entérinée par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session sur recommandation du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, l'indicateur « pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2 500 g à la naissance » étant remplacé par « taux de prévalence de la contraception » [voir Documents officiels du Conseil économique et Social, Supplément N° 4 (E/1997/24). par. 67].

Annexe II

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL,
 PAR INDICATEUR ET PAR RÉGION

Indicateur <u>a/</u>	Nombre de pays ayant des données					
	Total	Afrique	Amériques	Asie	Europe	Océanie
(Total)	(195)	(54)	(39)	(48)	(42)	(12)
Nombre d'habitants	191	52	39	46	42	12
Population par sexe et par âge	158	36	35	38	40	9
Espérance de vie à la naissance	104	10	24	28	37	5
Taux de mortalité infantile	93	6	21	23	38	5
Taux de mortalité postinfantile	96	8	25	22	36	5
Taux de mortalité maternelle	78	4	22	15	35	2
Prévalence de la contraception chez les femmes en couple	128	40	29	36	17	6
Nombre moyens de personnes/pièce	37	3	11	8	13	2
Accès à l'eau potable	155	52	34	42	18	9
Accès à l'assainissement	167	51	32	42	32	10
PIB par habitant	172	50	39	39	36	8
Taux de chômage	87	5	26	17	36	3
Rapport emploi/population tranches d'âges 15 à 64 ans	66	3	26	12	23	2

a/ Non compris les trois indicateurs qui n'ont pas été pris en compte dans le dépouillement expérimental.

/...

Annexe III

DISPONIBILITÉS DES DONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL,
 PAR INDICATEUR ET PAR DEGRÉ D'ACTUALITÉ

Indicateur a/	Disponibilité et degré d'actualité des données	Nombre de pays					
		Total	Afrique	Amériques	Asie	Europe	Océanie
(Nombre total de pays)		(195)	(54)	(39)	(48)	(42)	(12)
Nombre d'habitants	<i>Données disponibles</i>	191	52	39	46	42	12
	1995 ou plus récent	139	27	31	35	38	8
	1990-1994	40	18	7	9	4	2
	1985-1989	12	7	1	2	0	2
	<i>Aucune donnée récente</i>	4	2	0	1	0	0
Population par sexe et par âge	<i>Données disponibles</i>	158	36	35	38	40	9
	1995 ou plus récent	72	10	17	18	26	1
	1990-1994	62	19	14	13	13	3
	1985-1989	24	7	4	7	1	5
	<i>Aucune donnée récente</i>	37	18	4	10	2	3
Espérance de vie à la naissance	<i>Données disponibles</i>	104	10	24	28	37	5
	1995 ou plus récent	37	3	9	6	19	0
	1990-1994	45	3	10	13	15	4
	1985-1989	22	4	5	9	3	1
	<i>Aucune donnée récente</i>	91	44	15	20	5	7
Taux de mortalité infantile	<i>Données disponibles</i>	93	6	21	23	38	5
	1995 ou plus récent	57	1	10	9	34	3
	1990-1994	27	3	9	10	4	1
	1985-1989	9	2	2	4	0	1
	<i>Aucune donnée récente</i>	102	48	18	25	4	7
Taux de mortalité postinfantile	<i>Données disponibles</i>	96	8	25	22	36	5
	1995 ou plus récent	31	2	2	6	20	1
	1990-1994	52	3	19	12	16	2
	1985-1989	13	3	4	4	0	2
	<i>Aucune donnée récente</i>	99	46	14	26	6	7
Taux de mortalité maternelle	<i>Données disponibles</i>	78	4	22	15	35	2
	1995 ou plus récent	27	0	4	5	18	0
	1990-1994	42	2	14	8	16	2
	1985-1989	9	2	4	2	1	0
	<i>Aucune donnée récente</i>	117	50	17	33	7	10
Prévalence de la contraception chez les femmes en couple	<i>Données disponibles</i>	128	40	29	36	17	6
	1995 ou plus récent	24	13	6	4	1	0
	1990-1994	75	21	13	26	13	2
	1985-1989	29	6	10	6	3	4
	<i>Aucune donnée récente</i>	67	14	10	12	25	6
Nombre moyens de personnes/pièce	<i>Données disponibles</i>	37	3	11	8	13	2
	1990-1994	16	2	6	1	6	1
	1985-1989	21	1	5	7	7	1
	<i>Aucune donnée récente</i>	158	51	28	40	29	10

/...

Indicateur <i>a/</i>	Disponibilité et degré d'actualité des données	Nombre de pays					
		Total	Afrique	Amériques	Asie	Europe	Océanie
Accès à l'eau potable	<i>Données disponibles</i>	155	52	34	42	18	9
	1994-1996	119	39	33	32	9	6
	1986-1993	36	13	1	10	9	3
	<i>Aucune donnée récente</i>	40	2	5	6	24	3
Accès à l'assainissement	<i>Données disponibles</i>	167	51	32	42	32	10
	1994-1996	111	34	30	33	9	5
	1986-1993	56	17	2	9	23	5
	<i>Aucune donnée récente</i>	28	3	7	6	10	2
PIB par habitant	<i>Données disponibles</i>	172	50	39	39	36	8
	1995 ou plus récent	64	8	14	21	20	1
	1990-1994	94	33	22	17	16	6
	1985-1989	14	9	3	1	0	1
	<i>Aucune donnée récente</i>	23	4	0	9	6	4
Taux de chômage	<i>Données disponibles</i>	87	5	26	17	36	3
	1995 ou plus récent	60	1	16	12	28	3
	1990-1994	27	4	10	5	8	0
	<i>Aucune donnée récente</i>	108	49	13	31	6	9
Rapport emploi/population tranches d'âges 15 à 64 ans	<i>Données disponibles</i>	66	3	26	12	23	2
	1995 ou plus récent	55	2	19	11	22	1
	1990-1994	9	0	6	1	1	1
	1985-1989	2	1	1	0	0	0
	<i>Aucune donnée récente</i>	129	51	13	36	19	10

a/ Non compris les trois indicateurs qui n'ont pas été pris en compte dans le dépouillement expérimental.

Annexe IV

HARMONISATION ET RATIONALISATION DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT : ÉNONCÉ DU PROBLÈME ET MESURES EN VUE D'UNE SOLUTION

A. Énoncé du problème

1. Des indicateurs pertinents, actualisés et fiables sont nécessaires pour contrôler les progrès accomplis vers la réalisation d'objectifs stratégiques concrets tels que ceux qui ont été formulés par les conférences mondiales tenues récemment. C'est pourquoi un certain nombre d'institutions, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, définissent actuellement de nouveaux ensembles d'indicateurs du développement dans les domaines qui relèvent de leur mandat. Ces indicateurs sont diffusés dans des rapports-programmes et des publications statistiques ainsi que sur des sites Web.

2. Par « indicateurs », on entend ici des données « simples » et des grandeurs statistiques composites (par exemple, le produit intérieur brut et l'espérance de vie) couramment utilisées comme instruments analytiques pour la prise de décision; sont explicitement exclus les indices fortement agrégatifs (par exemple, l'indicateur du développement humain).

3. Les principaux problèmes peuvent s'énoncer comme suit :

a) Prolifération des indicateurs. Les analystes et les décideurs éprouvent des difficultés à exploiter les indicateurs du développement car ceux-ci sont trop nombreux et parce que l'on ne dispose pas d'informations suffisantes quant aux relations existant entre des indicateurs similaires;

b) Manque de cohérence entre les indicateurs. Malgré la similitude de leur dénomination, certains indicateurs diffèrent au niveau des définitions, de la façon dont sont exploités les sources de données, des méthodes de dépouillement, de périodicité des observations, etc., ce qui aboutit à des valeurs numériques différentes;

c) Validité des indicateurs. Les sources de données, les définitions et les méthodes de dépouillement ne sont pas toujours explicitées. En l'absence de références et de notes techniques adéquates, l'utilisateur n'est pas toujours en mesure d'apprécier en connaissance de cause la qualité des indicateurs;

d) Dichotomie entre l'élaboration des indicateurs et la collecte de données de base au niveau des pays. Une attention insuffisante est portée à l'amélioration de la qualité et de la complétude des données de base à partir desquelles les indicateurs sont élaborés;

e) Surcharge de travail pour les systèmes nationaux de statistique. La charge de travail des organismes nationaux de statistique est d'autant plus lourde qu'on leur confie simultanément de nombreuses missions concurrentes et que les ensembles d'indicateurs formulés au niveau international coïncident rarement. a/ Les travaux de collecte ad hoc entrepris en réponse aux demandes ad hoc émanant d'institutions internationales taxent lourdement les ressources financières et humaines des organismes nationaux et perturbent donc la conduite des programmes statistiques nationaux ordinaires;

/...

f) Exploitation inefficace des ressources statistiques. À l'heure actuelle, les institutions ne partagent pas de façon optimale les renseignements provenant de l'échelon national. Il serait possible d'améliorer le rendement des ressources statistiques en améliorant la façon dont circule l'information.

B. Objectif

4. L'objectif général consiste à fournir aux analystes et décideurs, aux niveaux national et international, un nombre suffisant d'indicateurs du développement qui soient pertinents, actualisés et fiables. Cela exige un effort mieux concerté en vue d'améliorer, au niveau des pays, les données concernant un petit nombre d'indicateurs. En outre, ces indicateurs doivent avoir des définitions, une valeur et une utilisation cohérentes, quel que soit l'organisme ou l'institution qui les confectionne ou les diffuse.

5. L'amélioration de la situation pourrait inclure les éléments suivants :

a) Une « architecture » d'indicateurs : établir une interprétation commune d'une structure d'indicateurs qui fasse la distinction entre d'une part les ensembles d'indicateurs qui sont communs à au moins deux institutions, et d'autre part les ajouts individuels. Le tronc commun pourrait être constitué par une sélection restreinte et concentrée d'indicateurs;

b) Voies bien définies pour la circulation de l'information : convenir d'une répartition des tâches entre institutions internationales en ce qui concerne les indicateurs ou ensembles d'indicateurs apparentés. L'institution « responsable » aurait la charge de collecter les données de base auprès des pays, de dépouiller les indicateurs et d'en assurer la diffusion auprès des utilisateurs concernés;

c) Uniformité, transparence et qualité : pour des indicateurs identiques, employer des définitions, sources et méthodes communes; pour tous les indicateurs, référencer systématiquement les données de base utilisées et rendre les techniques d'estimation plus transparentes; rendre les données et métadonnées accessibles électroniquement sur Internet.

C. Efforts antérieurs et actuels en matière de coordination

6. À la demande de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) chargée de promouvoir les conditions favorables au développement économique et social, la Division de statistique de l'ONU a établi une base de données modèle pour les indicateurs confectionnés et publiés à l'intérieur du système des Nations Unies. La Division a testé la base de données en dressant un inventaire de ses propres indicateurs. Elle est ensuite entrée en contact avec le Sous-Comité des activités statistiques (CAC) à sa trente et unième réunion (1997) en vue d'étendre l'inventaire à l'ensemble du système des Nations Unies. Bien que certains de ses membres aient estimé qu'il pourrait être utile de dresser un tel inventaire, le Sous-Comité a douté qu'il soit exploité et s'est interrogé sur les moyens matériels qui seraient nécessaires pour l'établir et le maintenir à jour (voir E/CN.3/AC.1/1998/L.10). Cependant, le CAC a demandé par la suite à son Sous-Comité de continuer en priorité à promouvoir une plus grande communauté d'indicateurs et à assurer une plus grande cohérence entre les indicateurs mondiaux. Le Sous-Comité a été invité à faire rapport de

/...

ses constatations et conclusions au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations.

7. Parallèlement aux efforts menés par le CAC, diverses consultations bilatérales concernant certains ensembles d'indicateurs se sont tenues entre les institutions intéressées. En outre, le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été lancé comme partie intégrante du programme de réforme de l'ONU. Dans ce contexte, les institutions du Groupe des Nations Unies pour le développement ont collaboré à la définition d'un ensemble d'indicateurs pour les bilans communs de pays.

D. Autres acteurs

8. Le problème n'est certes pas limité aux institutions des Nations Unies. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) a formulé une liste de 20 indicateurs, essentiellement dans le but de créer un instrument permettant d'évaluer rationnellement l'affectation la plus efficace des ressources de l'aide publique au développement (APD). La Banque mondiale publie les Indicateurs du développement dans le monde et le Fonds monétaire international vient d'entreprendre la promotion de son Système général de diffusion des données, qui comprend un module d'indicateurs sociaux. De plus, un nombre croissant d'organisations non gouvernementales participent à la production et à la diffusion d'indicateurs dans leur propre domaine de compétence. Il est proposé que toutes les institutions ci-dessus soient invitées à poursuivre un dialogue constructif sur ce sujet.

E. Rôle de la Division de statistique de l'ONU

9. La Division de statistique de l'ONU s'offre à jouer un rôle d'« animateur ». L'objectif n'est pas de choisir ou d'évaluer un indicateur précis. En outre la Division ne préconise pas l'emploi d'un ensemble particulier d'indicateurs. Elle se propose de jouer un rôle modeste d'« honnête courtier » en favorisant les dialogues et les débats et en fournissant des apports techniques en tant que de besoin. La Division de statistique est en situation idéale pour ce faire puisqu'elle assume le secrétariat du Sous-Comité des activités statistiques (CAC), dont sont membres non seulement les institutions du système des Nations Unies mais aussi les institutions de Bretton Woods, l'OCDE et l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat). De plus, la Division, qui coopère étroitement avec les organismes nationaux de statistique par l'intermédiaire de la Commission de statistique, est parfaitement au courant des problèmes qui se posent au niveau national.

F. Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

10. Toute mesure visant à harmoniser et à rationaliser l'élaboration d'indicateurs du développement devra être graduelle. Conscient de ce principe, le Comité exécutif est invité à débattre de cette question, et en particulier à :

a) Convenir que ses membres s'engagent à réaliser un effort de collaboration en vue d'une solution;

/...

- b) Créer ou revitaliser un groupe de travail sur les indicateurs, comprenant à la fois des producteurs et des utilisateurs, chargé de mettre au point un processus graduel pour l'harmonisation et la rationalisation d'indicateurs du développement. Ce groupe de travail présentera au Comité exécutif un rapport intérimaire contenant des recommandations;
- c) Donner mandat à la Division de statistique de l'ONU d'élaborer, en collaboration avec toutes les institutions, un système d'indicateurs à l'échelle du système en vue de les rendre éventuellement disponible sur Internet;
- d) Demander aux institutions participantes d'utiliser le cas des pays pilotes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin d'étudier avec la Division de statistique de l'ONU les répercussions du problème des indicateurs au niveau des pays.

a/ On trouve à peine six indicateurs communs à l'ensemble minimal de données sociales nationales (15 indicateurs), à l'ensemble des 20 indicateurs de base du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et au Bilan de pays du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (35 indicateurs).
